

Janvier 1997

BOSNIE ET HERZÉGOVINE

ENJEU

Un an après la signature de l'accord général cadre de paix (AGCP), la situation des droits de la personne en Bosnie et Herzégovine continue à causer de vives préoccupations. Aucune des trois communautés ethniques n'a pleinement honoré les engagements pris aux termes de l'accord.

CONTEXTE

Au nombre des autorités internationales qui ont vivement condamné les abus des droits de la personne en Bosnie, à savoir M. Van Thyn, coordonnateur du groupe de contrôle international de l'OSCE, M^{me} Elisabeth Rehn, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU dans ses rapports à la Commission, et les trois ombudsmen de la Fédération bosniaque dans leur premier rapport semi-annuel. À la Conférence pour la mise en oeuvre de la paix tenue à Londres en décembre 1996, les autorités bosniaques ont accepté un plan d'action d'un an qui invite les autorités à améliorer la performance globale du pays aux plans du respect des droits de la personne et du bon gouvernement.

Les élections bosniaques aux niveaux du gouvernement national et des entités en septembre ont marqué le début d'une nouvelle phase de démocratisation. Mais les problèmes liés à l'inscription des électeurs et à la fraude électorale devront être réglés en prévision des élections municipales qui devraient se tenir plus tard en 1997.

Il reste à favoriser l'indépendance des médias en Bosnie. La communauté internationale fournit une aide substantielle, mais les autorités bosniaques doivent elles-mêmes faire plus, notamment en facilitant l'octroi de licences aux stations de télévision indépendantes et en donnant à la presse indépendante un meilleur accès aux ressources matérielles.

On n'a toujours pas réussi à arrêter les personnes mises en accusation ou à les amener à se rendre au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et la situation présente est inacceptable. Les autorités bosniaques en sont ultimement responsables du fait de leur engagement aux termes de l'AGCP, un engagement qu'elles ont reconfirmé à la Conférence de Londres pour la mise en oeuvre de la paix. La communauté internationale a fait savoir que le respect de cet aspect de l'accord de paix sera lié à l'aide financière consentie à la Bosnie aux niveaux du gouvernement national et des entités.

Dans les territoires contrôlés par chacune des trois communautés ethniques, on continue à restreindre sérieusement la liberté de mouvement, surtout à proximité des lignes de démarcation entre les deux entités. La police continue à établir illégalement des barrages; nombre de voyageurs ont dû payer des amendes démesurées, et certains ont même été détenus. Le Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés a tenté d'alléger ces difficultés en établissant des lignes d'autobus inter-entités; mais même ces initiatives ont été